DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 JANVIER 2020

Délibération
n° 2020.01.002.B

Maîtrise d'oeuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre : avenant n°3

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 janvier 2020**

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Jean-Claude COURARI

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2020

DELIBERATION N° 2020.01.002.B

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE : AVENANT N°3

Par délibération n°156 B du 18 décembre 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint concernant la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre.

La commission d'appel d'offres du 1er octobre 2015 a attribué le marché au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), pour un montant de 498 045 € HT réparti de la manière suivante :

- Mission de base : 428 205 € HT
- Missions complémentaires de 1 à 5 : 59 340 € HT
- Prestation supplémentaire OPC : 10 500 € HT

Le coût prévisionnel des travaux était fixé à 13 500 000 €HT (valeur décembre 2013).

Par délibération n°110 B du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte de suggestions techniques imprévues augmentant le coût prévisionnel des travaux, suite aux demandes de l'ARS et de l'hydrogéologue mandaté par cette dernière. Les modifications étaient les suivantes :

- le montant des travaux supplémentaires s'élève désormais à 5 457 900 € HT,
- le coût prévisionnel des travaux est passé à 18 957 900 € HT,
- la rémunération du maître d'oeuvre (hors missions complémentaires) est passée à 601 326 € HT,
- à ce montant s'ajoute les missions complémentaires et la prestation supplémentaire OPC d'un montant de 69 840 € HT,

soit un montant global de rémunération de 671 166 € HT.

Par délibération n°119 B du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet d'inclure des prestations supplémentaires demandées à l'architecte du groupement de maitrise d'œuvre, Mme BUA, afin de modifier 3 images d'insertion. Cette rectification a été demandée par Mme le Maire de Touvre pour le dépôt du permis modificatif, pour un montant de 975 € HT.

La mission complémentaire n°2 prévoit l'élaboration des dossiers réglementaires. Afin de respecter les délais du chantier, il a été décidé de réaliser en deux temps le dossier loi sur l'eau, correspondant à la composition des marchés de travaux :

- en premier lieu le dossier correspondant aux travaux de l'usine (tranche ferme des lots 1 et 2),
- puis le dossier règlementaire correspondant aux travaux dans la rivière (tranche optionnelle du lot n°2).

En effet, la partie « travaux en rivière » est un dossier complexe, qui nécessite une coordination plus importante avec des partenaires plus nombreux et donc des délais de validation des éléments préparatoires plus longs.

Ainsi, il est nécessaire de réaliser un dossier loi sur l'eau complémentaire pour l'usine de Touvre, correspondant aux travaux dans la rivière ainsi qu'à l'approfondissement de la canalisation d'exhaure.

Ces prestations supplémentaires font l'objet d'un avenant n°3 et s'élèvent à 15 150 € HT.

Le montant du marché passe donc de 672 141 € HT à 687 291 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 38% par rapport à son montant initial de 498 045 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 9 janvier 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre attribué au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), ayant pour objet des prestations supplémentaires, pour un montant en plus-value de 15 150 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Mme Fabienne GODICHAUD à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au Budget Annexe EAU POTABLE, dans le cadre de l'opération 37200901.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **13 janvier 2020**	**Affiché le :** **13 janvier 2020**

Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE – MARCHE N°15-06

Appel d'offres restreint

Avenant n°3

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° du bureau communautaire en date du .

TITULAIRE DU MARCHE

■ MANDATAIRE :
CABINET D'ETUDES MARC MERLIN
Siège social : 6 rue Grolée - 69289 LYON Cedex 02
Représenté par Monsieur Sylvain GROUAS, responsable du pôle Nord Gironde Charentes Limousin

■ CO-TRAITANTS :
➢ HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE
Siège social : 23 rue de Paris - 16000 ANGOULEME
Représenté par Monsieur SCHAAL Claude, Gérant

➢ BUA FREDERIQUE ARCHITECTE
Siège social : 11 bis rue du Chat - 16000 ANGOULEME
Représentée par Madame BUA Frédérique, Architecte DPLG

➢ ATELIER DU SABLIER SARL
Siège social : Le Cruzeau - 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
Représentée par Madame ESCAVI Anaïs, Co-Gérante paysagiste

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget annexe Eau Potable - AP n°76 2009-01

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 10 novembre 2017
Date de notification du marché : 16 novembre 2017
N° du marché : 15-06

MONTANT DU MARCHE INITIAL

Le montant de la mission de maîtrise est 498 045,00 € HT réparti de la manière suivante :

- Mission de base : 428 205,00 € HT
- Missions complémentaires de 1 à 5 : 59 340,00 € HT
- Prestation supplémentaire OPC : 10 500,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux était fixé à 13 500 000,00 €HT (valeur décembre 2013).

AVENANTS PRECEDENTS

➔ AVENANT N°1 :

Par délibération n° 110B du 21 décembre 2017 le bureau communautaire avait approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte les suggestions techniques imprévues augmentant le coût prévisionnel des travaux, suite aux demandes de l'ARS et de l'hydrogéologue mandaté par cette dernière. Les modifications étaient les suivantes :

- le montant des travaux supplémentaires s'élevait désormais à 5 457 900,00 € HT.
- le coût prévisionnel des travaux était passé à 18 957 900,00 € HT.
- la rémunération du maître d'œuvre (hors missions complémentaires) était passée à 601 326,00 € HT.
- A ce montant s'ajoutait les missions complémentaires et la prestation supplémentaire OPC d'un montant de 69 840,00 € HT.

soit un montant global de rémunération de 671 166,00 € HT.

Le montant du marché passait donc de 498 045,00 €HT à 671 166,00 €HT soit une augmentation de 34,76 % par rapport au montant initial du marché.

➔ AVENANT N°2 :

Par délibération n° 119B du 19 décembre 2019 le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet d'inclure des prestations supplémentaires demandées à l'architecte du groupement de maitrise d'œuvre, Mme BUA, afin de modifier 3 images d'insertion. Cette rectification a été demandée par Mme le Maire de Touvre pour le dépôt du permis modificatif, pour un montant de 975,00 € HT.

Le montant du marché passait donc de 671 166,00 €HT à 672 141,00 €HT soit une augmentation de 34,96 % par rapport au montant initial du marché de 498 045,00 €HT.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT N°3

La mission complémentaire n°2 prévoit l'élaboration des dossiers réglementaires. Afin de respecter les délais du chantier, il a été décidé de réaliser en deux temps le dossier loi sur l'eau, correspondant à la composition des marchés de travaux :

- en premier lieu le dossier correspondant aux travaux de l'usine (tranche ferme des lots 1 et 2),
- puis le dossier règlementaire correspondant aux travaux dans la rivière (tranche optionnelle du lot n°2).

En effet, la partie « travaux en rivière » est un dossier complexe, qui nécessite une coordination plus importante avec des partenaires plus nombreux et donc des délais de validation des éléments préparatoires plus longs.

Ainsi, il est nécessaire de réaliser un dossier loi sur l'eau complémentaire pour l'usine de Touvre, correspondant aux travaux dans la rivière ainsi qu'à l'approfondissement de la canalisation d'exhaure.

Les prestations supplémentaires de l'avenant 3 s'élèvent à 15 150,00 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant initial du marché :	498 045,00 € HT
Montant de l'avenant 1 :	173 121,00 € HT
Montant de l'avenant 2 :	975,00 € HT
Montant du présent avenant :	15 150,00 € HT
Nouveau montant du marché :	**687 291,00 € HT**

Le montant du marché passe donc de 498 045,00 € HT à 687 291,00 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 38 % par rapport à son montant initial.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

La notification de l'avenant n°1 valait validation de la mission PRO et engagement de la mission ACT. Il est entendu que les travaux de désamiantage ne seront pas inclus dans le calcul lié à l'engagement n°2 et ne fera l'objet d'aucune rémunération supplémentaire.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

PIECES ANNEXES

Les pièces annexes jointes au présent avenant sont :

- la nouvelle répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant.

SIGNATURES

Fait en un seul original à , le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice-Présidente

Fabienne GODICHAUD